

DELIBERATION DD2025_133

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	71
Pouvoirs	18

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 12 décembre 2025

LE 18 décembre 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE - 2024 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme RENAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. FOUCHIER, M. MALLET, M. SERRE, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. DELCROS, Mme FAVARD, Mme LANDON, M. PALEM, Mme CHERBERO

POUVOIR(S) :

M. CIPIERRE donne pouvoir à M. MOISSAT
 M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
 Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU
 M. REYNET donne pouvoir à M. TALLET
 Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
 Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER
 M. BELLOTEAU donne pouvoir à M. GEORGIADES
 Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
 M. GUILLEMOT donne pouvoir à Mme FAURE
 Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme KERGOAT
 M. ROLLAND donne pouvoir à M. CHANTEGREIL
 M. NOYER donne pouvoir à M. JAUBERTIE
 M. MARSAC donne pouvoir à M. BARROUX
 M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
 Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à Mme DOAT
 M. PERIER donne pouvoir à M. BOURGEOIS
 Mme MONTEIL-MAYAUD donne pouvoir à M. AUDI
 M. LACOUR-COULON donne pouvoir à M. MOTARD

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE - 2024 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et d'assainissement non-collectif.

Qu'en application de l'article D.2224-7 du CGCT, ces présents rapports et la délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Que ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement. Ils seront également transmis dans les mairies des communes membres du Grand Périgueux et mis à disposition du public.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Considérant que le service d'assainissement collectif est géré distinctement selon les zones géographiques : une partie du service est exploité en Régie directe alors que le reste du service est exploité sous la forme de contrats de délégation de service public :

	Exploitant	Échéance du contrat	Nombre d'abonnés
Système d'assainissement de Saltgourde et de Trélissac	SUEZ	30/06/2026	25 335
Système d'assainissement du Landry	VEOLIA	30/06/2025	3 667
Régie CAGP	Régie	-	4 745
TOTAL			33 747

Que le service assainissement facture un peu plus de 3,3 Mm³ par an et compte 33 747 abonnés en 2024.

Que cela implique donc la rédaction de trois rapports annuels distincts. Ces trois rapports sont annexés à la présente note.

Que les principales données sont :

- Territoire desservi :

- 37 communes en totalité ou en partie
- 33 747 abonnés

- Le patrimoine :
 - 33 stations d'épuration
 - 133 postes de refoulement
 - 557 km de réseau
- Les performances environnementales et conformités vis à vis des contraintes réglementaires :

Considérant que les performances environnementales des systèmes d'assainissement du Grand Périgueux sont globalement bonnes avec des rendements épuratoires satisfaisants pour la plupart des installations.

Que sur les 33 systèmes d'assainissements, 5 sont jugés non conformes en 2024 :

- Système d'assainissement de Saltgourde jugé NON CONFORME au motif de d'une défaillance de certains équipements de métrologie des déversoirs d'orage.
- Système d'assainissement de Trélissac jugé NON CONFORME au motif d'une autosurveillance insuffisante du déversoir en tête de station
- Système d'assainissement de Vergt jugé NON CONFORME en raison d'une collecte trop importante d'eaux claires parasites et d'une station d'épuration vétuste.
- Système d'assainissement d'Annesse et Beaulieu jugé NON CONFORME en raison d'une collecte trop importante d'eaux claires parasites.
- Système d'assainissement de Sorges jugé NON- CONFORME en raison de l'impossibilité de prélever une eau traitée en sortie de filière de traitement.

Que concernant ces non conformités, le Grand Périgueux investit afin de retrouver des systèmes conformes. En effet, en 2025, une révision des mesures des déversoirs du système de Saltgourde est en cours fin de mieux mesurer les volumes déversés en temps de pluie. Pour Trélissac, le poste de refoulement en entrée de station a été renouvelé en 2025 et a été équipé d'un débitmètre sur le déversoir en tête de station. La nouvelle station de traitement de Vergt est en cours de chantier, elle sera mise en service en 2026. Pour les systèmes de Sorges et Annesses et Beaulieu le programme prévisionnel d'investissement prévoit des travaux d'amélioration.

- L'économie du service :

Recettes liées aux ventes (fonction des consommations d'eau)	4,973 M€ HT
Épargne brute annuelle	2,413 M€ HT
Montant des travaux réalisés	5,219 M€ HT
Dette au 01/01	30,394 M€ HT
Montant total des annuités	2,384 M€ HT
Durée théorique d'extinction de la dette	24 ans

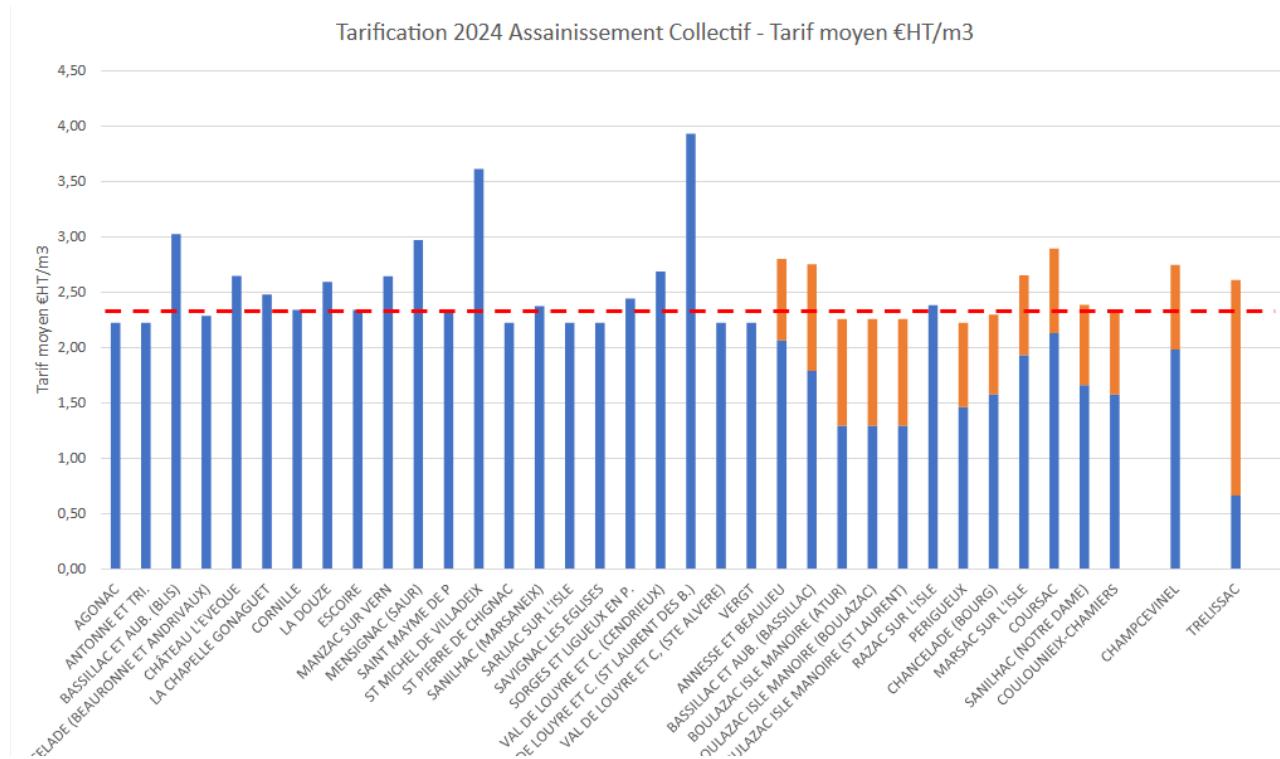
- Le prix du service :

Considérant qu'en décembre 2022 (Délibération DD 2022-123 en

Conseil Communautaire a acté le principe du lissage tarifaire afin de mettre en place un tarif unique sur l'ensemble du périmètre.

Que ce lissage étant en cours, il y a autant de tarifs différents qu'il y a de système d'assainissement.

Que le graphique suivant présente les différents prix en €HT /m³ pour l'année 2024 :



Que le prix moyen sur le territoire est de 2,50 €HT/m³ et 3,02 €TTC/m³ en 2024 contre 2,42 €HT/m³ et 2,73 €TTC/m³ en 2023 , soit une évolution de 3 % entre les deux dernières années.

Qu'il est à noter que le tarif cible du lissage est de 2,17 €HT/m³ (à euros constants défini en 2022) et que les variations tarifaires sont soumises aux variations des indices d'actualisation de l'énergie et de main d'œuvre essentiellement.

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Considérant que depuis le 1^{er} mai 2022, l'ensemble du territoire du Grand Périgueux est géré en régie par le Service d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Que le service public d'assainissement non collectif dessert 44 417 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 103 583.

Que le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 43 % au 31/12/2023.

- Tarifs applicables en 2024 :

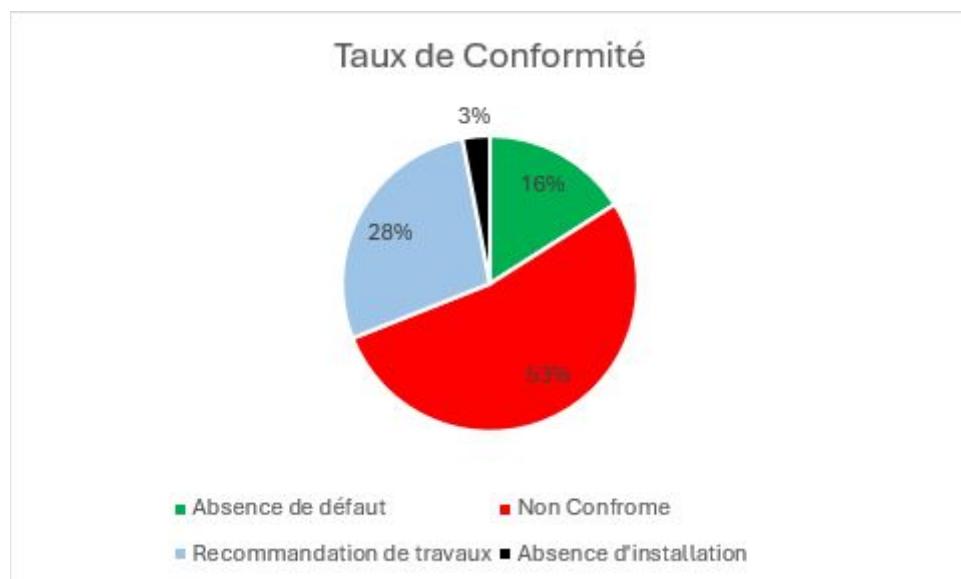
Modalités	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024	Variation
-----------	---------------	---------------	-----------

Tarif du contrôle des installations en € TTC	176,00	176,00	
Tarif de l'examen préalable de la conception € TTC	121,00	121,00	0 %
Tarif de vérification de l'exécution des travaux € TTC	99,00	99,00	0 %
Tarif des Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière €TTC	132,00	132,00	0 %

- Contrôles réalisés en 2024:

	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Contrôles de conception et d'implantation	312	258	228	-12 %
Contrôles de Bonne exécution des travaux	318	248	212	-14.5 %
Contrôles de périodique de Bon Fonctionnement	484	841	478	-43%
Contrôles dans le cadre d'une transaction immobilière	410	352	393	+12%
TOTAL	1524	1699	1311	-22 %

Que selon l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif, l'état du parc ANC sur l'ensemble du territoire du Grand Périgueux au 31/12/2024 est le suivant :



Que le rapport est annexé à la présente note.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Prend acte de la présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non-collectif établis pour l'exercice 2024.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 19/01/2026	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 19/01/2026	Périgueux, le 19/01/2026
Le secrétaire de séance Christian LE COMTE	Le Président, Jacques AUZOU